



AVIS AUX MEMBRES

N° 2005 - 006

Le 10 janvier 2005

OBLIGATIONS ADMISES EN DÉPÔT DE COUVERTURE DES VENTES D'OPTIONS D'ACHAT

Options sur Obligations du gouvernement du Canada

Vous trouverez ci-dessous la liste des Obligations du gouvernement du Canada admissibles en dépôt de couverture des ventes d'options d'achat sur obligations.

La Règle A-708 (1) (b) s'interprète en partie comme suit:

"Les Obligations du gouvernement du Canada qui:

- (i) constituent l'obligation sous-jacente; ou
- (ii) ont été jugées acceptables par la Corporation (CDCC)."

Ce sont les Obligations qui:

- (i) ont des coupons dont le taux est plus élevé;
- (ii) ont une valeur nominale à l'échéance d'au moins 1,000,000,000\$;
- (iii) se négocient à une prime de 5\$ supérieure à l'obligation sous-jacente, et
- (iv) arrivent à échéance au plus tôt 2 ans avant l'obligation sous-jacente.

<u>Obligations sous-jacentes</u>	<u>Obligations admises en couverture</u>
Gouvernement	
du Canada 5,25% 1 juin 2012	10,5 15 Mars 2021
	10,25 15 Mars 2014
	9,5 1 Juin 2010
	9 1 Juin 2025
	8 1 Juin 2027
	8 1 Juin 2023
	5,75 1 Juin 2033
	5,75 1 Juin 2029

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest
Bureau 700
Toronto, Ontario
M5H 2M5
Tél. : 416-367-2463
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria
3ième étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Télec. : 514-871-3530

www.cdcc.ca



Options sur les contrats à terme sur Obligations du Gouvernement du Canada (OGB)

Vous trouverez ci-dessous la liste des Obligations du Gouvernement du Canada admises en dépôt de couverture des ventes d'options d'achat sur contrats à terme (OGB).

La Règle A-708 (1) (b) s'interprète en partie comme suit :

"Les Obligations du Gouvernement du Canada qui:

- (i) constituent l'obligation sous-jacente; ou
- (ii) ont été jugées acceptables par la Corporation."(CDCC)

<u>Contrat sous-jacent</u>	<u>Obligations admises en couverture</u>	
	10,5	15 Mars 2021
CGB Mars 2005	10,25	15 Mars 2014
CGB Juin 2005	9,5	1 Juin 2010
CGB Septembre 2005	9	1 Juin 2025
CGB Decembre 2005	8	1 Juin 2027
	8	1 Juin 2023
	5,75	1 Juin 2033
	5,75	1 Juin 2029

Michel Favreau
Premier vice-président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest
Bureau 700
Toronto, Ontario
M5H 2M5
Tél. : 416-367-2463
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria
3ième étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Télec. : 514-871-3530